

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 5 octobre 2023

Date d'affichage 5 octobre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

Présents : 22

Excusés : 7 dont 7 procurations

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231011-DEL_23_10_11_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le ONZE OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Lionel COURTEMANCHE.

Excusés :

M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Edith ALIX	(Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

BOXING CLUB FERTOIS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de LA FERTÉ-BERNARD a été labellisée « Commune la plus sportive des Pays de la Loire » en se hissant au premier rang de sa catégorie - communes de 8 000 à 15 000 habitants - et en décrochant 5 flammes, soit la distinction la plus élevée.

Considérant que cette distinction est la reconnaissance de la politique sportive menée par la Ville depuis des années, cette dernière soutenant activement les associations sportives.

Considérant que la Ville a été sollicitée par Madame POUSSIN pour accueillir une nouvelle association sur le territoire, activité porteuse de lien social.

Considérant que pour permettre à celle-ci de démarrer dans des conditions favorables et de ne pas grever la trésorerie de cette jeune association la Mairie de La Ferté-Bernard a acquis différents matériels de boxe pour un montant de 9 237,24 € TTC, pour les mettre à disposition du « BOXING CLUB FERTOIS ».

Considérant que les parties se sont rapprochées afin de définir les modalités de cette mise à disposition par le biais d'une convention qui prendrait effet à la date de signature et prendra fin au 31 août 2027.

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des modalités de mise à disposition à titre gratuit de matériels de boxe au bénéfice du « BOXING CLUB FERTOIS » qui prendra effet à la date de signature de la convention et prendra fin au 31 août 2027.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit avec le « BOXING CLUB FERTOIS » et tout acte, tout document, permettant la mise en œuvre de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Christiane VAN RYSSEL

Pour copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU